



Mise à jour du recueil pensions salariés

Version août 2023

CD.601 – Lois	Modifications
Loi du 10 octobre 1967 contenant le Code judiciaire	- Art. 1409 : montants complétés en note de bas de page (2) sur la base de : - Art. 66 - 67 de la loi du 30 octobre 2022 portant des mesures de soutien temporaires suite à la crise de l'énergie ; - Art. 1 - 3 de l'A.R. du 11 décembre 2022 portant exécution de l'article 1409, § 2, du Code judiciaire ; - Art. 1 - 2 de l'A.R. du 21 décembre 2022 portant modification des montants visés à l'article 66 et prolongation des articles 66 à 74 de la loi du 30 octobre 2022 portant des mesures de soutien temporaires suite à la crise de l'énergie.
Loi du 8 août 1980 relative aux propositions budgétaires 1979-1980	- Art. 152 : modifié par l'art. 2 de l'A.R. du 7 avril 2023 portant adaptation au bien-être de certaines prestations dans le régime des travailleurs salariés. - Art. 153 : modifié par l'art. 3 de l'A.R. du 7 avril 2023 portant adaptation au bien-être de certaines prestations dans le régime des travailleurs salariés.
Loi de redressement du 10 février 1981 relative aux pensions du secteur social	- Art. 33 : modifié par l'art. 4 de l'A.R. du 7 avril 2023 portant adaptation au bien-être de certaines prestations dans le régime des travailleurs salariés. - Art. 34 : modifié par l'art. 5 de l'A.R. du 7 avril 2023 portant adaptation au bien-être de certaines prestations dans le régime des travailleurs salariés.
Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales	- Art. 68, §§1^{er} jusqu'à et y compris 7 et § 9 : modifié par l'art. 3 jusqu'à et y compris 9 de la loi du 4 mai 2023 introduisant une déclaration unique en ce qui concerne la retenue de 3,55 % au profit de l'assurance obligatoire soins de santé et la cotisation de solidarité effectuées sur les pensions complémentaires. - Art. 68bis : remplacé par l'art. 10 de la même loi du 4 mai 2023. - Art. 68ter : modifié par l'art. 11 de la même loi du 4 mai 2023. - Art. 68quinquies : modifié par l'art. 12 de la même loi du 4 mai 2023.

	Art. 68sexies : modifié par l'art. 12 de la même loi du 4 mai 2023.
Loi du 13 mars 2013 portant réforme de la retenue de 3,55 % au profit de l'assurance obligatoire soins de santé et de la cotisation de solidarité effectuées sur les pensions	Art. 4 : modifié par l'art. 14 de la loi du 4 mai 2023 introduisant une déclaration unique en ce qui concerne la retenue de 3,55 % au profit de l'assurance obligatoire soins de santé et la cotisation de solidarité effectuées sur les pensions complémentaires.
Loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées	- Art. 6, § 1^{er} : modifié par l'art. 9 de l'A.R. du 7 avril 2023 portant adaptation au bien-être de certaines prestations dans le régime des travailleurs salariés. - Art. 18, § 7 : modifié par l'art. 2 de la loi du 4 juin 2023 portant modification de la loi du 22 mars 2001 instituant la garantie de revenus aux personnes âgées.
Loi du 20 novembre 2022 portant des mesures concernant la pénurie de personnel dans le secteur des soins	- Loi complète a été ajoutée. - Art. 21 : modifié par l'art. 152 de la loi-programme du 26 décembre 2022.

CD 603 – Arrêtés royaux	Modifications
Arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés	- Art. 7 alinéa 15, 4° : modifié par l'art. 1^{er} de l'A.R. du 7 avril 2023 portant adaptation au bien-être de certaines prestations dans le régime des travailleurs salariés. - Art. 10bis : modifié par l'art. 2 de la loi du 5 décembre 2022 modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et aux conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.
Arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés	- Art. 18bis : modifié par l'art. 1^{er} de l'A.R. du 7 octobre 2022 modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et aux conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. - Art. 56, § 3 et § 5 : modifié par l'art. 8 de l'A.R. du 7 avril 2023 portant adaptation au bien-être de certaines prestations dans le régime des travailleurs salariés. - Art. 64 : modifié par l'art. 1^{er} de l'A.M. du 22 décembre 2022 portant adaptation des montants annuels visés à l'article 64, §§ 2 et 3 de l'arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés. - Art. 64, § 3, alinéa 2 : modifié par l'art. 1^{er} de l'A.R. du 19 janvier 2023 modifiant l'article 64 de l'arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés, relatif au cumul d'une pension de survie dans le régime des travailleurs salariés avec des revenus professionnels et par l'art 1^{er} de l'A.M. du 17 avril 2023 portant adaptation des montants annuels visés à l'article 64, § 3, alinéa 2, de l'arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général

	du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés. • Art. 65, § 1^{er}, alinéa 4, 1^o : modifié par l'art. 1^{er} de l'A.R. du 18 juin 2023 modifiant l'article 65 de l'arrêté royal du 21 décembre 1967 portant règlement général du régime de pension de retraite et de survie des travailleurs salariés.
Arrêté royal du 23 décembre 1996 portant exécution des articles 15, 16 et 17 de la loi du 26 juillet 1996 portant modernisation de la sécurité sociale et assurant la viabilité des régimes légaux des pensions	• Art. 4 : modifié par l'art. 9 de la loi du 5 décembre 2022 modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et aux conséquences du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne. • Art. 8, § 1^{er}, alinéa 1^{er} : modifié par l'art. 6 de l'A.R. du 7 avril 2023 portant adaptation au bien-être de certaines prestations dans le régime des travailleurs salariés.
Arrêté royal du 28 septembre 2006 portant exécution des articles 33, 33bis, 34 et 34bis de la loi de redressement du 10 février 1981 relative aux pensions du secteur social	• Art. 2: complété par l'art. 2 de la loi du 27 novembre 2022 modifiant l'arrêté royal du 28 septembre 2006 portant exécution des articles 33, 33bis, 34 et 34bis de la loi de redressement du 10 février 1981 relative aux pensions du secteur social et la loi du 15 mai 1984 portant mesures d'harmonisation dans les régimes de pensions ; • Art. 5: complété par l'art. 3 de la loi du 7 novembre 2022 précitée ; • Art. 6: complété par l'art. 4 de la loi du 7 novembre 2022 précitée ; • Art. 8: complété par l'art. 5 de la loi du 7 novembre 2022 précitée ; • Art. 9: complété par l'art. 6 de la loi du 7 novembre 2022 précitée.
Arrêté royal du 9 avril 2007 portant augmentation de certaines pensions et attribution d'un bonus de bien-être à certains bénéficiaires de pensions	• Art. 7 : modifié par l'art. 1^{er} de l'A.R. du 18 avril 2023 modifiant l'article 7 de l'arrêté royal du 9 avril 2007 portant augmentation de certaines pensions et attribution d'un bonus de bien-être à certains bénéficiaires de pensions.
Arrêté royal du 8 décembre 2013 portant exécution des articles 4 et 13 de la loi du 13 mars 2013 portant réforme de la retenue de 3,55 % au profit de l'assurance obligatoire soins de santé et de la cotisation de solidarité effectuées sur les pensions	• Art. 1^{er} : modifié par l'art. 1^{er} de l'A.R. du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté royal du 8 décembre 2013 portant exécution des articles 4 et 13 de la loi du 13 mars 2013 portant réforme de la retenue de 3,55 % au profit de l'assurance obligatoire soins de santé et de la cotisation de solidarité effectuées sur les pensions en vue d'introduire la déclaration unique ; • Art. 2 : modifié par l'art. 2 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 3 : remplacé par l'art. 3 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 4 : modifié par l'art. 4 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 5 : modifié par l'art. 5 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 6 : remplacé par l'art. 6 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 7 : modifié par l'art. 7, l'art. 8, l'art. 9, l'art. 11 et l'art. 12 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 8 : modifié par l'art. 13 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ;

	• Art. 9 : remplacé par l'art. 14 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 10 : remplacé par l'art. 15 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 11 : remplacé par l'art. 16 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 12 : remplacé par l'art. 17 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 13 : modifié par l'art. 18, l'art. 19 et l'art. 20 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 14 : modifié par l'art. 21 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 16 : modifié par l'art. 22 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 17 : modifié par l'art. 23 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée ; • Art. 18 : modifié par l'art. 24 de l'A.R. du 26 décembre 2022 précitée.
Arrêté royal du 7 avril 2023 portant adaptation au bien-être de certaines prestations dans le régime des travailleurs salariés	• L'AR complet a été ajouté.